

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 22 avril 2024 à 18 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-André Guertin, maire
Madame Mélodie Georget, conseillère
Monsieur Gaston Meilleur, conseiller
Monsieur David Morin, conseiller
Monsieur Claude Rainville, conseiller
Madame Isabelle Thibeault, conseillère

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Guertin.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :

Monsieur Marcel Leboeuf, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 avril 2024 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Adoption du Plan d'action public 2024-2026 du Plan climat volets administration municipale et collectivité.
3. Avis de motion annonçant l'adoption du Règlement numéro 1343, intitulé « Règlement décrétant des travaux de réfection des rues Sainte-Anne, Désautels et Provencher, incluant la réfection du réseau d'eau potable, du réseau d'égout sanitaire et du réseau d'égout pluvial, de la structure de chaussée, des trottoirs et bordures de béton, des émissaires pluviaux à la rivière Richelieu, de surdimensionnement d'une conduite d'égout pluvial, l'aménagement d'une piste multifonctionnelle, l'ajout d'intersections surélevées ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions deux cent trente et un mille dollars (8 231 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».
4. Adoption du projet de Règlement numéro 1343, intitulé « Règlement décrétant des travaux de réfection des rues Sainte-Anne, Désautels et Provencher, incluant la réfection du réseau d'eau potable, du réseau d'égout sanitaire et du réseau d'égout pluvial, de la structure de chaussée, des trottoirs et bordures de béton, des émissaires pluviaux à la rivière Richelieu, de surdimensionnement d'une conduite d'égout pluvial, l'aménagement d'une piste multifonctionnelle, l'ajout d'intersections surélevées ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions deux cent trente et un mille dollars (8 231 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».
5. Avis de motion annonçant l'adoption du Règlement numéro 1350, intitulé « Règlement décrétant des travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Route 116), incluant la réfection des surfaces endommagées ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de quatre millions deux cent cinquante-six mille dollars (4 256 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».

6. Adoption du projet de Règlement numéro 1350, intitulé « Règlement décrétant des travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Route 116), incluant la réfection des surfaces endommagées ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de quatre millions deux cent cinquante-six mille dollars (4 256 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

... Monsieur le maire Marc-André Guertin ouvre la séance à 18 h.

... Dépôt du certificat de convocation.

2024-126

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2024 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 avril 2024 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2024-127

ADOPTION DU PLAN D'ACTION PUBLIC 2024-2026 DU PLAN CLIMAT - VOLETS ADMINISTRATION MUNICIPALE ET COLLECTIVITÉ

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, ce conseil a adopté, par le biais de la résolution 2023-326, le « Plan climat 2023-2030 » de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire maintenant se doter d'un Plan d'action pour les années 2024-2026;

CONSIDÉRANT QU'avec ce Plan d'action public, la Ville de Mont-Saint-Hilaire vise à atteindre ses objectifs environnementaux en précisant les actions à réaliser à l'échelle de l'administration municipale, incluant les fonctionnaires, les services municipaux, les bâtiments, etc. (volet administration municipale) ainsi qu'en identifiant les actions que la Ville peut mettre en place afin de soutenir l'action climatique de sa collectivité, soit de sa population, des commerces, des industries, des institutions et autres (volet collectivité);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil adopte le Plan d'action public 2024-2026 du Plan climat, volets administration municipale et collectivité, daté d'avril 2024, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que ce Plan d'action ainsi que le Plan climat soient transmis à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu afin que cette dernière puisse les acheminer au ministère approprié du gouvernement du Québec dans le but de recevoir l'approbation dudit ministère.

2024-128

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1343 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES SAINTE-ANNE, DÉSATELS ET PROVENCHER, INCLUANT LA RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE, DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ET DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL, DE LA STRUCTURE DE CHAUSSÉE, DES TROTTOIRS ET BORDURES DE BÉTON, DES ÉMISSAIRES PLUVIAUX À LA RIVIÈRE RICHELIEU, DE SURDIMENSIONNEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL, L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE, L'AJOUT D'INTERSECTIONS SURÉLEVÉES AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE HUIT MILLIONS DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE DOLLARS (8 231 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Monsieur Gaston Meilleur, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un Règlement décrétant des travaux de réfection des rues Sainte-Anne, Désautels et Provencher, incluant la réfection du réseau d'eau potable, du réseau d'égout sanitaire et du réseau d'égout pluvial, de la structure de chaussée, des trottoirs et bordures de béton, des émissaires pluviaux à la rivière Richelieu, de surdimensionnement d'une conduite d'égout pluvial, l'aménagement d'une piste multifonctionnelle, l'ajout d'intersections surélevées ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions deux cent trente et un mille dollars (8 231 000,00 \$) nécessaire à cette fin.

2024-129

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1343 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES SAINTE-ANNE, DÉSATELS ET PROVENCHER, INCLUANT LA RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE, DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ET DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL, DE LA STRUCTURE DE CHAUSSÉE, DES TROTTOIRS ET BORDURES DE BÉTON, DES ÉMISSAIRES PLUVIAUX À LA RIVIÈRE RICHELIEU, DE SURDIMENSIONNEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL, L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE, L'AJOUT D'INTERSECTIONS SURÉLEVÉES AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE HUIT MILLIONS DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE DOLLARS (8 231 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1343, intitulé : « Règlement décrétant des travaux de réfection des rues Sainte-Anne, Désautels et Provencher, incluant la réfection du réseau d'eau potable, du réseau d'égout sanitaire et du réseau d'égout pluvial, de la structure de chaussée, des trottoirs et bordures de béton, des émissaires pluviaux à la rivière Richelieu, de surdimensionnement d'une conduite d'égout pluvial, l'aménagement d'une piste multifonctionnelle, l'ajout d'intersections surélevées ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions deux cent trente et un mille dollars (8 231 000,00 \$) nécessaire à cette fin », soit et est adopté par ce conseil.

2024-130

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1350 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LE BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER (ROUTE 116), INCLUANT LA RÉFECTION DES SURFACES ENDOMMAGÉES AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-SIX MILLE DOLLARS (4 256 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Madame Isabelle Thibeault, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Route 116), incluant la réfection des surfaces endommagées ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de quatre millions deux cent cinquante-six mille dollars (4 256 000,00 \$) nécessaire à cette fin.

2024-131

RÈGLEMENT NUMÉRO 1350 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LE BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER (ROUTE 116), INCLUANT LA RÉFECTION DES SURFACES ENDOMMAGÉES AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-SIX MILLE DOLLARS (4 256 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1350, intitulé : « Règlement décrétant des travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Route 116), incluant la réfection des surfaces endommagées ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de quatre millions deux cent cinquante-six mille dollars (4 256 000,00 \$) nécessaire à cette fin » soit et est adopté par ce conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est posée.

2024-132

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance extraordinaire du 22 avril 2024 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 18 h 06.

Marc-André Guertin, maire

Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière

Ce procès-verbal n'est pas encore approuvé.